



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

ACCRE

(12 mois d'exonération des charges sociales)

**A COMPTER DU
1^{ER} DECEMBRE 2007**

La demande d'exonération devra être formulée auprès du **Centre de Formalités des Entreprises (CFE)**, lors de l'immatriculation de l'entreprise et au plus tard 45 jours après cette immatriculation

Suivant les activités exercées le CFE compétent est :

Activités artisanales

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Chemin de la Caillaouère
BP 1
32001 AUCH Cedex
Tel : 05.62.61.22.51
Réception sur rendez vous

Activités commerciales

Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers en Gascogne
Place Jean DAVID
BP 181
32004 AUCH Cedex
Tel : 05.62.61.62.60
Réception sur rendez vous
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Contact : Madame ULIAN Fernande
Courriel : f.ulian@gers.cci.fr

Professions libérales

URSSAF
11, rue de Châteaudun
Pôle CFE
32014 AUCH Cedex
Tel : 05.62.61.60.98
Réception sur rendez vous
Les mardi et jeudi de 8h30 à 16h30

Agents commerciaux

Greffe du Tribunal de Commerce
Palais de Justice
Allées d'Étigny
32000 AUCH
Tel : 05.62.05.02.24
Réception :
Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Contact : Madame DURIGON Bernadette
Courriel : rcs-auch@greffe-tc.net

Activités agricoles

Chambre d'Agriculture
Chemin de la Caillaouère
BP 161
32003 AUCH Cedex
Tel : 05.62.61.77.88
Réception :
Les Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Ces informations ne concernent pas les demandes ACCRE effectuées avant le 1^{er} décembre 2007 auprès de la Direction du Travail

⇒ Les demandes de chèques conseils sont à retirer auprès de la Direction du Travail

⇒ Les demandes EDEN réservées à des demandeurs remplissant certaines conditions doivent être déposées avant l'immatriculation de l'entreprise auprès de la DDTEFP